



C/2024/1910

28.2.2024

**Communication de la Commission conformément à l'article 16, paragraphe 4, du règlement (CE)
n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour
l'exploitation de services aériens dans la Communauté**

Obligations de service public portant sur des services aériens réguliers

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/1910)

État membre	Finlande
Liaison(s) concernée(s)	Mariehamn (MHQ) - Arlanda (ARN)
Date d'entrée en vigueur des obligations de service public	1.10.2024
Adresse à laquelle peuvent être obtenus le texte et l'ensemble des informations et/ou des documents se rapportant aux obligations de service public	Gouvernement d'Åland (Ålands Landskapsregering) PB 1060 AX- 211 11 Mariehamn ÅLAND/FINLANDE Tél. +358 1825000 www.regeringen.ax